

7 juin 2017



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Mal-être au travail des cheminots : Pour la CFDT, il faut mettre le paritarisme et la codétermination au cœur des territoires

La CFDT considère que la série récente d'événements dramatiques, la gravité et la récurrence de situations de mal-être au travail, le maintien à haut niveau de l'accidentologie au travail, sont des signaux très inquiétants et concordants qui nécessitent l'engagement rapide de mesures correctives appropriées et immédiates.



Pour cette raison, la CFDT a déclenché le 2 juin, avec les autres organisations syndicales représentatives à la SNCF, le dispositif d'alerte sociale interne faisant suite à un premier courrier unitaire adressé sur la même problématique le 13 avril. Mais au-delà des revendications formulées dans ces courriers, la CFDT juge indispensable de rechercher des solutions adaptées et nouvelles, à la hauteur des événements qui secouent l'organisation de l'entreprise. Sur fond de réorganisations tous azimuts, engagées par la SNCF au nom de la prochaine ouverture à la concurrence ferroviaire, la CFDT considère que le temps est venu de se dire les choses sans tabous et d'agir pour le bien-être des cheminots avant qu'il ne soit trop tard. La CFDT propose des nouveaux lieux de dialogue social de proximité réunissant, par bassin d'emploi au niveau régional, la direction et les représentants des salariés. Au plus proche du terrain, ces nouveaux lieux de paritarisme feraient l'analyse des enjeux

liés aux transformations de l'entreprise pour trouver des solutions concrètes engageant la direction et les organisations syndicales. La CFDT revendique la codétermination comme l'outil indispensable pour libérer la parole des salariés, partager entre direction et représentants des salariés le sens donné aux transformations, apporter des réponses réelles aux problèmes rencontrés par les collectifs de travail par l'intermédiaire de ces comités avec une vraie capacité de décision. Pour la CFDT Cheminots, cette proposition s'inscrit dans la continuité de sa volonté de développer le paritarisme de codétermination, en cohérence avec les orientations tracées dans le rapport de Henri Lachmann, Christian Larose et Muriel Penicaud de février 2010, « Bien-être et efficacité au travail ». Face au malaise des salariés de la SNCF, la CFDT Cheminots souhaite une réunion urgente avec la direction de la SNCF pour discuter avec elle des suites données à cette revendication de premier ordre.

**CONTACTS  
PRESSE :**  
Didier Aubert  
06 10 66 24 21

Sébastien Mariani  
06 86 06 65 39

